

# ADMINISTRATEUR-RICE DE PRODUCTION

## FORMATIONS 2026

CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

# CENTRE EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS

## ACCUEIL PUBLIC/RENSEIGNEMENTS

**19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS**  
**Tél. : 01 40 30 22 35**

## ADRESSE POSTALE

**19 et 19 bis, rue de la Justice - 75020 PARIS**  
**Tél. : 01 40 32 41 40**

**[www.cefpf.com](http://www.cefpf.com) - [info@cefpf.com](mailto:info@cefpf.com)**



# SOMMAIRE

Le CEFPP en quelques mots .....	PAGES 4-5
Nos engagements .....	PAGES 6-11
Conditions de recevabilité .....	PAGES 12
Comment financer la formation .....	PAGES 12-13
Public concerné et objectifs .....	PAGE 14-15
Modalités de mise en œuvre .....	PAGES 16-17
Programme détaillé .....	PAGES 18-19
Conditions générales de vente .....	PAGES 20

# LE CEFPI, 33 ANS DE FORMATION AUX MÉTIERS DU CINÉMA, DE L'AUDIOVISUEL ET DES MÉDIAS NUMÉRIQUES

Créé en décembre 1992 à l'initiative de plusieurs personnalités de l'AFPF (Association Française des Producteurs de Films), pour répondre aux besoins des professionnels du secteur, le CEFPI a été le premier centre associatif de formation à la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

Depuis 33 ans, nous avons formé plus de 12.000 professionnels du film et des industries créatives et culturelles : intermittents du spectacle, salariés des sociétés de production et de diffusion, auteurs, entrepreneurs, indépendants, salariés en reconversion, étudiants, apprentis...

Le succès de notre mission s'appuie sur des engagements forts qui guident nos actions au quotidien : un cadre pédagogique exigeant, une démarche qualité reconnue et une charte de responsabilité environnementale et sociétale.

La démarche du CEFPI :  
un projet pédagogique  
à caractère **professionnel**  
et une exigence de **qualité**.

## Osez, créez, partagez !

Le CEFPI accompagne chaque année 400 professionnels et futurs professionnels.

Sa pédagogie se fonde sur la proximité : dans un environnement enrichissant et propice aux rencontres, nous valorisons les expertises, la diversité, les profils atypiques et promouvons une culture de co-création et de partage.

Notre accompagnement individuel soutient cet écosystème professionnalisant et aide chacun à bâtir un parcours adapté et réaliste, s'insérer, évoluer dans le secteur et y développer son projet personnalisé.



# 6 RAISONS DE CHOISIR LE CEFPF

1

## L'indépendance, pas le profit

Le CEFPF est une association à but non lucratif (loi 1901). Contrairement à d'autres organismes de formation ou écoles de cinéma, gérés et financés par des fonds de pension et des groupes d'intérêt, nous avons conservé ce statut indépendant, pour garantir notre autonomie pédagogique. Nous pouvons ainsi privilégier la qualité de l'enseignement et la réussite de nos apprenants sur tout autre objectif.

2

## Une pédagogie réputée pour sa qualité

Reconnu dans le secteur pour le sérieux et l'excellence de son enseignement, le CEFPF délivre des formations professionnalisantes alternant théorie - pratique et accompagnement personnalisé. Nous faisons le choix de cycles courts et de groupes d'effectifs très réduits, pour s'adapter à tous les niveaux. Nos programmes, qui font référence, sont ancrés dans la réalité du marché, constamment actualisés et dispensés par un important réseau d'intervenants professionnels, renommés pour leur expertise.

3

## L'accompagnement personnalisé

Notre pédagogie est fondée sur un suivi 100% individualisé visant la réussite de votre projet professionnel. Vous bénéficiez du soutien continu d'un formateur référent, de conseillers pédagogiques et, si souhaité, d'un référent handicap. Pour vous accompagner, nous organisons des workshops et des ateliers CV, des mises en situation, des master classes, des rencontres avec des recruteurs, mentors et décideurs (job et pitch-dating), des tests avec débriefing, des entretiens d'orientation et des séances de coaching personnalisé.

4

## L'intégration à un réseau actif

Le CEFPF compte plus de 450 intervenants professionnels en activité, 12.000 anciens exerçant dans le secteur, et entretient depuis 33 ans de solides liens de confiance avec les entreprises, syndicats et associations professionnelles du secteur. Ce réseau étendu de contacts est une force pour vous ouvrir de réelles opportunités d'insertion et de développement professionnel.

5

## Des formations reconnues et diplômantes

Le CEFPF est depuis 2020 certifié Qualiopi pour les actions de formation, la VAE et l'apprentissage.

Le titre "Assistant de Réalisation" est reconnu par l'Etat au niveau 5 (inscrit au RNCP) et éligible au CPF.

Nos formations sont soutenues par de nombreux partenariats et financées à 100% par l'AFDAS (Fonds d'Assurance Formation des Activités du Spectacle, pour les intermittents)

6

## Une insertion et une évolution durables dans le secteur

Nous accompagnons chaque année 400 professionnels et futurs professionnels pour bâtir un projet réaliste : intégrer un métier dans le secteur et y développer leur parcours. L'accompagnement individuel aide chacun à aiguiser et structurer sa créativité, sa mobilité intellectuelle, son sens des opportunités et son réseau et permet d'excellents taux d'insertion et d'adéquation des parcours aux objectifs visés.

# NOS ENGAGEMENTS PÉDAGOGIQUES

Notre objectif prioritaire est la réussite de **votre projet professionnel** : évolution de carrière, intégration ou reconversion dans le métier. La base de notre démarche pédagogique est un **suivi 100% individualisé**, qui vous permet de tirer pleinement parti des **programmes professionnalisants** au contact d'**intervenants experts**.

## **Vous garantir un accompagnement personnalisé**

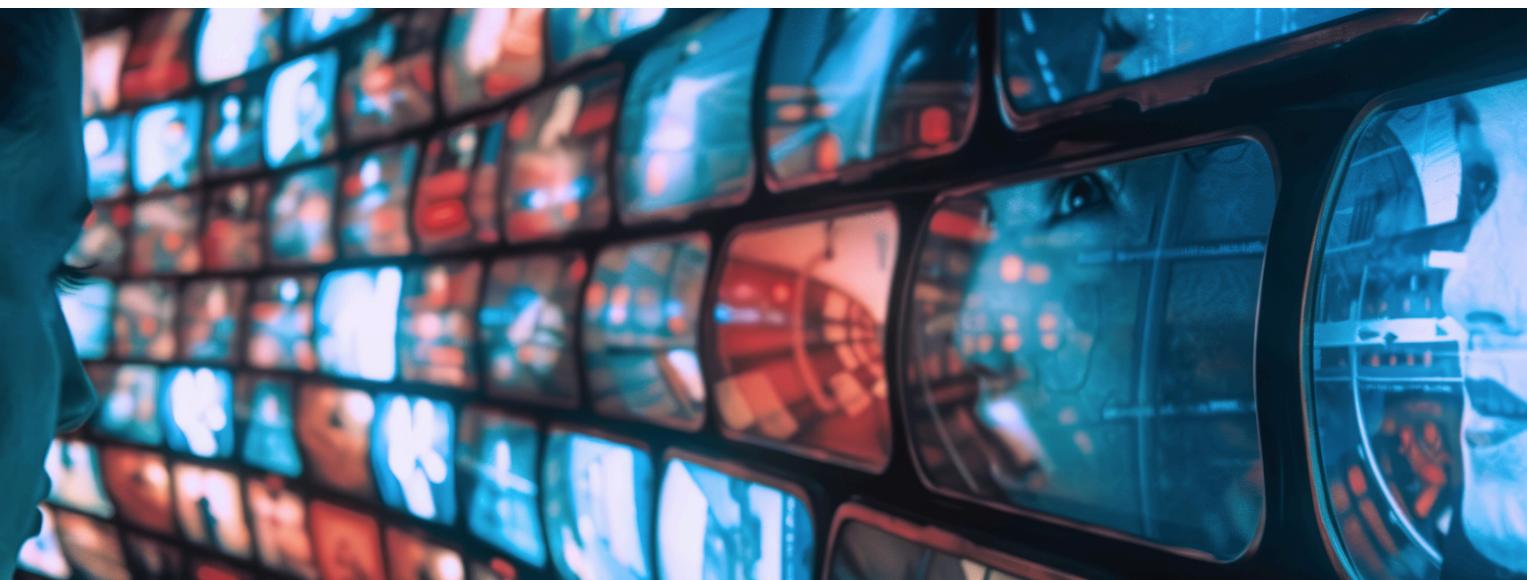
Dès votre premier entretien : un conseiller pédagogique vous aide à vous positionner et établir une stratégie pour le réaliser. Il peut aussi vous conseiller pour constituer votre dossier.

Tout au long du cursus, vous bénéficiez du soutien continu d'un formateur référent et, si souhaité, d'un référent handicap, que vous pouvez consulter individuellement ou avec d'autres stagiaires : ils sont garants du bon déroulement de votre formation, avec l'appui du responsable et de l'équipe pédagogique.

Selon les formations, ils organisent pour préparer votre intégration professionnelle :

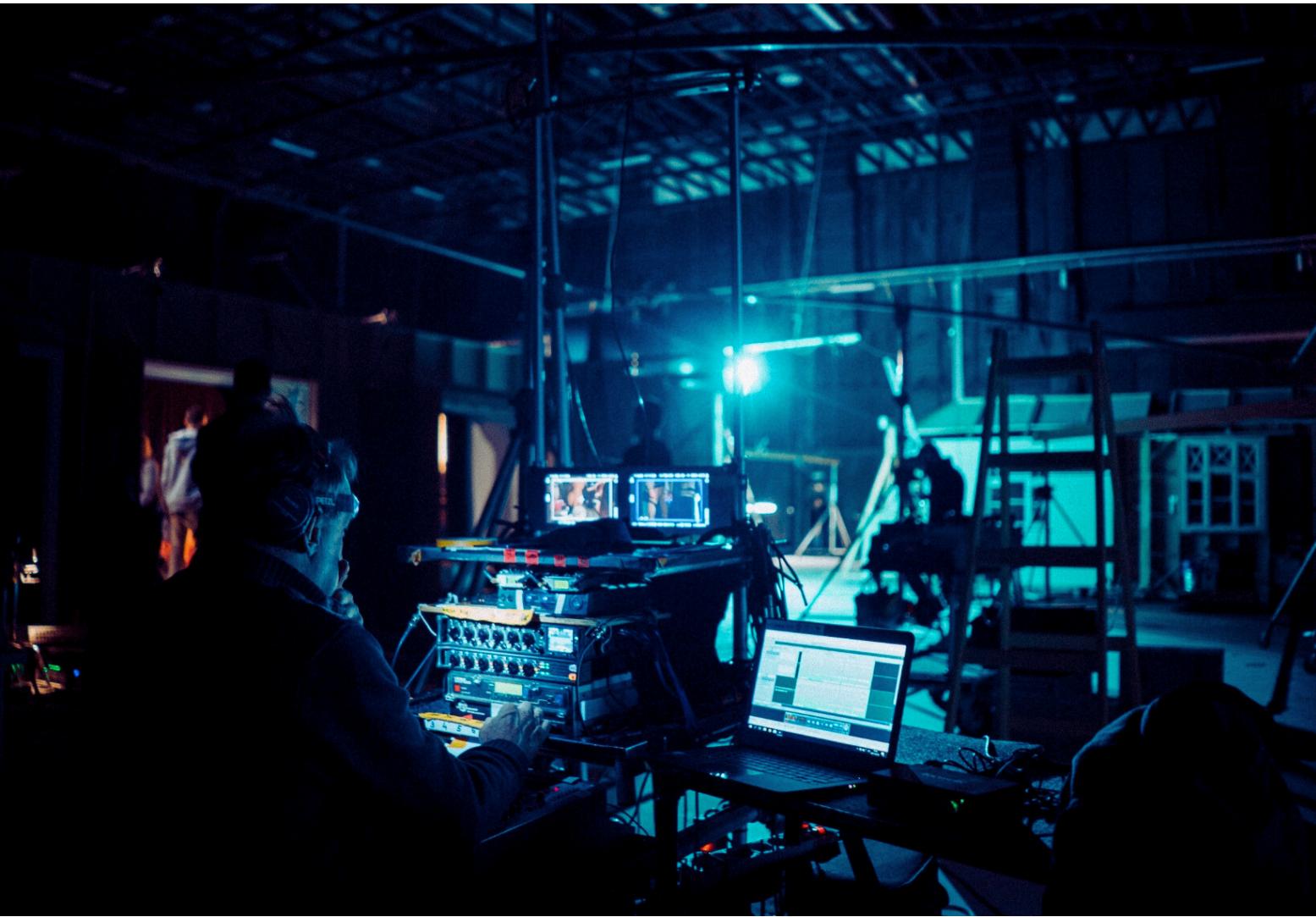
- des modules de préparation à la communication : cohésion de groupe, affirmation de soi, prise de parole en public, expression orale...
- des mises en situation et cas pratiques ;
- des entretiens individuels et tests avec débriefing pour évaluer vos acquis et préciser vos objectifs ;
- des modules, ateliers et workshops d'insertion professionnelle et des séances de coaching individuel et collectif, axés sur la recherche de stage, la rédaction de CV, d'une candidature ciblée, la préparation d'un entretien, le pitch, etc. ;
- des master classes, des rencontres avec des recruteurs, mentors et décideurs (job et pitch dating) et des soirées réseau
- des examens devant des jurys paritaires de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel
- un coaching personnel sur mesure (prestation à la demande) peut aussi vous permettre de capitaliser sur vos atouts, votre réseau, vos compétences transférables et mieux appréhender les jalons et changements à franchir à moyen – long terme dans votre projet.

A l'issue de la formation, le CEFPP continue, si vous le souhaitez, à analyser et accompagner le déroulement de votre parcours, pour vous aider à surmonter des questionnements ou obstacles ponctuels, à ajuster votre démarche et à atteindre vos objectifs.



## **Vous proposer des programmes de référence**

- Nos formations sont professionnalisantes et leurs contenus sont ancrés dans la réalité du marché et de ses mutations. Ils sont conçus et actualisés avec des partenaires de l'industrie pour garantir en permanence leur adéquation aux besoins de la profession.
- Les sessions sont organisées en cycles courts, alternant théorie – pratique et ponctués d'applications, mises en situation, interventions d'experts et simulations professionnelles.
- Les cours sont délivrés en groupes d'effectifs très réduits pour favoriser les interactions et s'adapter au niveau de chacun.



## **Vous former avec des professionnels en activité**

- Les cours sont dispensés par un important réseau d'intervenants professionnels, actifs et reconnus dans le secteur cinématographique et audiovisuel :
- membres et responsables d'institutions publiques ou privées (CNC, CSA, Cinéma des régions, CCHSCT...), de syndicats professionnels, de chaînes de TV et d'organismes de diffusion ;
- responsables et représentants de sociétés de gestion collective (SACD, SACEM, PROCIREP...)
- producteurs et distributeurs
- auteurs, réalisateurs, scénaristes et script doctors, agents artistiques, cadres techniques de production et de réalisation...
- experts des questions administratives, juridiques, financières, fiscales et sociales de l'entreprise de production : avocats, experts-comptables, assureurs, conseillers d'entreprise...

# NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

Fondé par un syndicat de producteurs, le CEFPPF est reconnu dans le paysage audiovisuel depuis plus de 30 ans comme un acteur majeur de la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel, et réputé l'un des centres les plus attentifs à la qualité de ses formations. Cette reconnaissance nous engage à une démarche exigeante et structurée au service de nos apprenants.



■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPERIENCE
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

## La certification Qualiopi : gage de qualité

Le CEFPPF est membre des Acteurs de la Compétence, marque d'engagement dans une démarche d'amélioration continue et d'adaptation aux besoins du secteur, et qualifié par l'Office Professionnel de Qualification (OPQF), qui garantit la rigueur et le professionnalisme de nos formations.

Depuis 2020, il a obtenu la certification Qualiopi pour trois types d'actions : les actions de formation, la VAE (validation des acquis de l'expérience) et l'apprentissage.

Cette certification atteste du respect des critères du Référentiel National Qualité (loi du 5 Septembre 2018), qui repose sur 7 engagements fondamentaux :

1. Une communication transparente sur les formations et débouchés.
2. Des formations adaptées aux besoins des apprenants et du marché.
3. Un accompagnement individualisé tout au long du parcours.
4. Un cadre d'apprentissage optimisé, avec des ressources adaptées.
5. Une montée en compétences continue des formateurs et équipes pédagogiques.
6. Une veille active sur l'évolution des métiers et des technologies.
7. Une évaluation et amélioration continue, intégrant les retours des apprenants et des acteurs du secteur.

## Des formations dispensées par des professionnels, pour des professionnels

Le CEFPPF fait exclusivement appel à des professionnels pour dispenser les formations.

Le recours à un grand nombre de ces experts reconnus – producteurs, représentants d'institutions publiques ou de sociétés de gestion collective, avocats, responsables d'organismes de diffusion... – permet de garantir :

- Des connaissances constamment actualisées, adaptées aux réalités du marché.
- Une expertise sectorielle forte, avec des intervenants spécialisés.
- Une approche diversifiée, qui permet une transmission large et pointue des savoirs et savoir-faire.

# Une pédagogie professionnalisante et structurée

Le nombre et la diversité des intervenants au CEFPPF rendent indispensable une organisation pédagogique rigoureuse, garantissant la cohérence et la qualité des enseignements :

- Une sélection et une orientation préalable approfondies des candidats, assurant des formations en phase aux objectifs individuels.
- Une coordination pédagogique structurée, encadrée par un responsable pédagogique et un formateur référent associé à chaque formation.
- La contribution d'experts chargés du conseil et de l'ingénierie pédagogique.
- Un suivi et un accompagnement post-formation des apprenants, favorisant l'insertion et l'évolution professionnelle.

## Le suivi et l'évaluation des acquis

Toutes nos formations comprennent une évaluation des acquis en fin de parcours, sous forme de tests ou d'examens avec un jury de professionnels. Cette évaluation permet à chaque participant de :

- Valoriser ses acquis et compétences pour consolider son CV et renforcer son employabilité.
- Identifier ses axes de progression pour affiner son parcours.

Elles sont doublées d'un suivi renforcé de la qualité pédagogique :

- Bilans hebdomadaires pour ajuster la formation en temps réel.
- Évaluation finale « à chaud », pour garantir un progrès continu des pratiques.



# NOTRE ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

Notre responsabilité éducative vis-à-vis des valeurs de durabilité, d'inclusion et d'égalité est double : d'une part, former à leur mise en œuvre concrète dans les pratiques métier du secteur ; d'autre part, les transmettre à des professionnels, eux-mêmes vecteurs de culture et d'influence.

C'est pourquoi nous avons adopté une charte d'engagement sociétal et nous collaborons avec des partenaires qui guident nos actions pour un environnement pédagogique et professionnel responsable et équitable, où chacun peut développer son potentiel.

## Handicap : nous sommes tous concernés !

Nous sommes tous concernés par le handicap, et l'accessibilité profite à tous. En tant qu'[#activateurdeprogrès](#), nous mettons en place des mesures concrètes pour lever les barrières d'accès à nos formations, adapter nos infrastructures et perfectionner nos méthodes pédagogiques pour répondre aux besoins spécifiques de chacun.

L'accompagnement individualisé, pilier historique du CEFPIF, est au cœur de cette démarche pour garantir un apprentissage équitable, quelle que soit votre situation ou votre handicap.



## Égalité, mixité et diversité de genre

Experts depuis plus de 30 ans des industries culturelles, nous connaissons le rôle clé des médias dans la construction des représentations sociales et des stéréotypes. Engagés aux côtés du [Collectif 50/50](#), nous œuvrons activement à promouvoir la mixité, la diversité et de l'égalité des genres dans l'audiovisuel et le cinéma.

- Nous assurons des opportunités égales, l'équilibre et la parité dans les jurys, postes à responsabilité, etc.
- Nous sensibilisons à une culture d'inclusion et de respect mutuel.
- Enfin, nous luttons contre toutes les formes de discrimination et de violences genrées et mettons à disposition une référente harcèlement.

**Le Collectif 50/50**



# Diversité socio-culturelle et égalité des chances

Signataire de la [Charte de la Diversité](#), le CEFPPF promeut un environnement où chacun peut exprimer sa singularité et enrichir le collectif par la diversité des parcours.

- Nous proposons des contenus pédagogiques inclusifs et variés, valorisant la richesse culturelle et sociale.
- Nous œuvrons pour un accès élargi à la formation et à l'emploi, en mettant l'accent sur l'élimination des discriminations et préjugés.



## Éco-responsabilité et transition écologique

Depuis 2010, le CEFPPF soutient la démarche [EcoProd](#), qui vise à réduire l'empreinte environnementale de l'audiovisuel.

L'enjeu est de taille : le secteur audiovisuel en France émet annuellement environ 1,7 M de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit 2,9 % de la consommation électrique nationale et 0,9 % de l'empreinte carbone totale. Une part significative est liée aux tournages. Educateurs, notre rôle est clé pour accompagner l'industrie vers des pratiques écoresponsables par :

- L'intégration des enjeux environnementaux dans nos contenus de formation.
- Des actions concrètes pour limiter notre empreinte écologique et encourager des pratiques durables.
- La sensibilisation des apprenants et partenaires à une gestion responsable des ressources et des productions audiovisuelles.







Le CEFPPF est une organisation associative, fondée par un réseau de producteurs : la force du collectif fait partie de notre ADN. Nous savons que la réussite de ces engagements repose sur l'implication de chacun : apprenants, formateurs, partenaires et acteurs du secteur. [Rejoignez-nous](#) pour contribuer et en partager les valeurs, les idées et les ressources !

# CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

- 1 **Analyse du projet professionnel du candidat** : possibilité d'un entretien en présentiel, téléphonique ou en visio.
- 2 **Étude de recevabilité de la candidature** (CV et lettre de motivation, questionnaire) : le responsable pédagogique analyse la corrélation entre le projet professionnel du candidat et le parcours pédagogique de la formation.  
Le candidat pourra alors être redirigé vers une autre formation en fonction de ses capacités.
- 3 **Réponse du service administratif sur l'acceptabilité du dossier du candidat** : envoi d'un mail
- 4 **Accompagnement du candidat pour les démarches administratives auprès de l'organisme financeur**
- 5 **Réponse envoyée par le financeur**
- 6 **Envoi de la convocation au candidat** : 10 jours avant le début du stage

## Délais d'accès du traitement du dossier :

Selon l'organisme financeur (AFDAS, France Travail, Entreprise, CPF) il est conseillé de s'inscrire minimum 4 semaines avant le début de la formation.  
En ce qui concerne Transition Pro et Financement Région (Province), il est conseiller de se rapprocher du CEFPPF, au moins un mois avant le début de la formation choisie.

# COMMENT FINANCER MA FORMATION?

## Les financements de la formation professionnelle.

Plusieurs possibilités existent selon votre région, votre statut ou encore selon la façon dont vous envisagez votre parcours professionnel.

- **En tant que demandeur.euse d'emploi**

**Le CPF (Compte Personnel de Formation)** : De façon générale, si vous êtes à temps plein ou à mi-temps, votre compte est alimenté à hauteur de 500 € par an jusqu'à atteindre le plafond maximum de 5 000 € (ces montants s'élèvent respectivement à 800 € et 8 000 € pour les salarié.e.s peu ou pas qualifié.e.s).  
Plus d'informations : <https://www.moncompte-cpf.com/>

**l'AIF (Aide Individuelle à la Formation)** : vous devez demander au conseiller formation du CEFPPF de vous éditer un devis et de le transmettre à France Travail via votre espace dans la plateforme KAIROS.

- **En tant que professionnel.le du secteur audiovisuel**

L'Afdas est votre opérateur de compétences (OPCO), organisme paritaire agréé par l'Etat pour collecter les contributions formation des employeurs de la culture, de la communication et des médias. Ces contributions sont utilisées pour financer des action de formation et de professionnalisation  
Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/>

Le PURE (prévention usure reconversion) est destiné aux salariés exposés à des facteurs de risques donnant lieu à abondement du C2P (Compte Professionnel de Prévention) par l'employeur = travail de nuit, répétitif, rotation d'équipe, milieu hyperbare, températures extrêmes, bruit.  
Pour plus d'informations : <https://www.transitionspro.fr/nos-dispositifs/prevention-usure-reconversion/>

**Le PTP** (Projet de Transition Professionnel) permet de financer une formation certifiante, avec maintien de tout ou partie de sa rémunération, dans un objectif de changement de métier ou de profession. Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD, CDI Intérimaires, Intermittents) sous conditions d'ancienneté et d'activité, qui diffèrent selon le contrat.

Plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/les-autres-dispositifs-pour-elargir-vos-champs-de-competences.html>

## Vous êtes intermittent.e du spectacle :

Selon votre catégorie (techniciens du cinéma, réalisateurs...) vous devez justifier d'un nombre de jours de travail/ cachets.  
Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/intermittents-du-spectacle-et-de-laudiovisuel.html>

**Vous êtes salarié.e permanent.e**, renseignez vous auprès de votre employeur

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

**Vous êtes auteur.ice ou artiste** relevant des Agessa

Vous bénéficiez d'un accès à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences des artistes-auteur.ices, dès lors que vous justifiez de :

6 990 € de recettes ou de montant brut de droits d'auteur sur les 3 dernières années

10 485€ de recettes ou montant brut de droits d'auteur sur les 5 dernières années

Ces conditions vous permettent de bénéficier d'un budget annuel de 5 600€ hors taxes pour financer une ou plusieurs actions de formation (selon les critères de prise en charge Afdas en vigueur).

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/particulier/connaitre-les-dispositifs-et-les-modalites-dacces-a-la-formation/artistes-auteurs.html>

**Vous êtes chef.fe d'entreprise non salarié.e**

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

Si vous cotisez au RSI (Régime Social des Indépendants), votre formation peut être prise en charge par l'Agefice. Vous devez déposer une demande avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que l'Agefice vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

**Si vous êtes inscrit à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat**, vous bénéficiez d'une prise en charge par le FAFCEA à hauteur de 4800€ /an.

Si vous êtes inscrit à la Chambre des Commerces et de l'Industrie, et dans les secteurs de la culture, des médias, des arts, du spectacle, des loisirs, de la communication, etc. vous bénéficiez d'une prise en charge par l'AFDAS.

Si vous êtes en profession libérale, vous bénéficiez d'une prise en charge par le FIF-PL.

**Vous êtes salarié.e au sein d'une association loi 1901**

Que vous soyez employeur ou salarié, les structures de statut associatif peuvent cotiser à l'Afdas

Pour plus d'informations : <https://www.afdas.com/entreprise/financer-vos-actions-de-formation.html>

**Vous êtes indépendant.e et/ou profession libérale**

Vous devez déposer une demande auprès du FIF-PL avant le début de la formation, puis avancer financièrement le montant de la formation que le FIF-PL vous remboursera par la suite, sur présentation des documents justificatifs (facture acquittée, attestation de participation...).

**Audiens - L'Aide à la formation professionnelle**

Après une étude personnalisée de votre situation, qui permettra d'examiner vos ressources, vos charges, le caractère destabilisant de la dépense, et dans le cas d'une réponse négative des organismes de financement sollicités (OPCO, Pôle Emploi, Conseil régional...), une aide pourra éventuellement vous être accordée par Audiens. Elle porte sur le coût pédagogique de la formation suivie.

**Le financement personnel de votre formation**

Vous souhaitez financer seul.e votre parcours de formation? Demandez un devis au conseiller formation du CEFPF.

Différentes modalités de paiement peuvent vous être proposées de sorte à ce que vous puissiez suivre votre formation dans de bonnes conditions.

En tant qu'Association Loi 1901, le CEFPF ne prend aucun frais pour les paiements en plusieurs mensualités et rembourse au prorata la formation si abandon (après réception d'un mail explicatif).

# PUBLIC CONCERNÉ ET OBJECTIFS

## Profil professionnel des stagiaires

Directeurs de production, assistants de production, directeurs de post-production, professionnels de la gestion et de l'administration ayant une approche comptable ou juridique et désirant accéder à l'administration de production ou en comprendre les mécanismes pour mieux exercer leur activité dans la production.

Toute autre personne ayant un projet professionnel solide et une forte motivation.

## Pré-requis, expérience professionnelle

Pouvoir justifier d'une expérience préalable dans les métiers de l'audiovisuel, de l'industrie cinématographique ou du spectacle vivant et disposer d'un diplôme de comptable ou des équivalents.

## Cométences appréciées

- Maîtrise d'Excel
- Expérience comptable

# CONTEXTE

## Les besoins du secteur

Le métier d'administrateur de production semble stable dans le temps : les missions et activités qui le composent n'ont pas vocation à changer dans les mois et années à venir.

En revanche, le contexte dans lequel il est amené à travailler évolue et tend à complexifier l'exercice du métier. Avec le développement des séries tv et des plateformes, les projets de production audiovisuels sont plus gros, plus longs et plus complexes et nécessitent des équipes de tournage et de production plus importantes.

A l'avenir, les équipes de production compteront probablement plusieurs administrateurs de production et non un seul, auront recours de plus en plus à des adjoints et des stagiaires ou encore à des logiciels d'aide, voire à des prestataires externes. L'administrateur de production peut notamment être amené à superviser une équipe (adjoints, stagiaires, autres administrateurs). Il pourra aussi se spécialiser/se concentrer sur l'exercice d'une ou de plusieurs activités du métier et non assurer l'intégralité du périmètre du métier. Par ailleurs, les projets de production étant de plus en plus longs (séries tv, plateformes), les durées moyennes des contrats de travail auront tendance à s'allonger de la même manière, offrant des conditions de travail plus stables dans la durée. L'allongement de la durée des projets risque néanmoins d'accentuer le phénomène de pénurie, puisque les administrateurs seront en poste sur de plus longues périodes.

## Focus sur le métier

L'administrateur de production intervient en amont du tournage (préproduction), pendant le tournage et après le tournage (post-production). Chaque semaine durant le tournage, il établit les bulletins de paie de l'ensemble des membres de l'équipe, dans le respect des dispositions conventionnelles et légales. Il suit les dépenses effectuées tout au long de la durée de la production en fonction du budget établi. Il gère la trésorerie au jour le jour durant le tournage et saisit les éléments comptables. En fin de projet, il établit un bilan général des dépenses au regard du budget initial qu'il transmet à la société de production.

### Activités

- La préparation des éléments comptables et sociaux en amont du projet (phase de préproduction).
- La gestion comptable, sociale et fiscale du projet (phase de tournage).
- La réalisation du bilan social, comptable et fiscal et clôture du projet de production audiovisuelle (phase de postproduction).

## Évolution du métier (CPNEF AV)

De manière naturelle, l'administrateur de production a l'habitude d'évoluer vers la direction de production ou de postproduction ou s'il souhaite s'éloigner des tournages, en tant que responsable financier d'une société de production voire producteur selon son expérience.

# OBJECTIFS DE FORMATION

## Enjeux

Bien que la responsabilité juridique d'un film est portée par le producteur et par délégation au directeur de production, l'administrateur de production reste le garant du respect de la réglementation et des textes de loi en vigueur sur les lieux de tournage et durant toute la durée du projet de production. L'administrateur de production est la bible du directeur de production tant au niveau de l'application de la convention collective que pour la gestion de la trésorerie voir dans certains films du crédit d'impôt. Il est donc important de bien cerner l'étendu du métier afin de ne pas porter ses ambitions trop loin, à l'issue de la formation. Sa position au sein de l'équipe de production, les informations qu'il a à sa portée implique qu'il soit en mesure de faire preuve de discrétion et de bienveillance.

Axée « terrain », cette formation donne aux participants les outils nécessaires pour être immédiatement opérationnels sur un tournage. En revanche, nous conseillons de commencer aux stagiaires de se lancer en tant qu'assistant d'administrateur de production afin de maîtriser les bases du métier avant de se tourner directement vers le poste de responsable.

## Objectifs généraux

- Connaitre le rôle de l'Administrateur, ses interactions avec les autres membres d'une équipe de production
- Utiliser les trois logiciels indispensables au métier : Studio (paie), Louma (comptabilité), Peplum (budget)

## Objectifs pédagogiques

### Social :

- Etablir les paies des intermittents, gérer les caisses sociales
- Connaitre les conventions collectives Cinéma et Audiovisuel, superviser les contrats de travail,

### Comptabilité :

- Connaitre les mécanismes de la comptabilité, et de la comptabilité cinéma en particulier
- Saisir les écritures comptables courantes
- Lire la Balance et le Grand-livre
- Gérer les fournisseurs
- Déterminer les dépenses éligibles au crédit d'impôt
- Faire une interprétation comptable du devis au moment de la saisie dans le logiciel de budget

### Budget :

- Etablir la situation budgétaire pour le directeur de production, et la réactualiser selon ses directives

### Trésorerie

- Etablir les échéanciers de trésorerie (de début et de suivi), gérer les demandes de déblocage de l'escompt

## Objectifs visés

### A l'issue de ce programme, les stagiaires sauront :

- Saisir correctement et traiter les différents éléments de paie et de comptabilité à partir des logiciels Xotis ;
- Etablir des situations comptables en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- Utiliser efficacement les conventions collectives nationales de l'audiovisuel et du cinéma pour établir des bulletins de paie conformes aux dispositions conventionnelles et légales ;
- Effectuer les calculs nécessaires au suivi social, comptable et fiscal du projet de production audiovisuelle ;
- Intégrer dans son activité, les mécanismes financiers propres au secteur audiovisuel/cinéma (ex: subventions).

# MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

**Durée totale :** 140 heures, soit 4 semaines et 20 jours

**Durée hebdomadaire :** 35 heures : 9h30-13h30 - 14h30-18h30

**Lieu de formation :** CEFPP - 19, rue de la Justice - 75020 Paris

**Contact :** Tél : 01 40 30 22 35

**Date des sessions :** Du 29/06/2026 au 24/07/2026

**Prix de la formation :** 4200 euros HT

## FORMATEURS

**Responsable pédagogique :** Michael LEBLANC, responsable pédagogique au CEFPP

**Formateurs :** Administrateur.trice de production, membre de l'ADP

**Intervenants :** Experts qualifiés et professionnels reconnus dans le secteur de l'audiovisuel et du cinéma

## MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

**Méthode pédagogique :** Alternance entre points théoriques et exercices d'application à partir d'un scénario de long-métrage

**Organisation générale :**

- Présentation de la chaîne de production et du métier d'Administrateur (3 jours)
- social – bases théoriques, et cas pratiques sur le logiciel Studio (9,5 jours)
- comptabilité – bases théoriques, et cas pratiques sur le logiciel Louma (9,5 jours)
- Budget – cas pratiques sur le logiciel Peplum (2 jours)
- L'échéancier de trésorerie et la situation budgétaire (2 jours)
- Le rendus de comptes (1 jour)
- Exercice de synthèse : 2 jours de préparation et 1 jour de jury de soutenance
- Bilan de la formation

### **Moyens techniques**

(matériels, équipements techniques et informatiques, logiciels utilisés) :

- 1 ordinateur PC par personne avec suite Xotis.

### **Moyens pédagogiques**

(supports, ressources pédagogiques) :

- Dossier hebdomadaire de documentation

**Modalité de suivi :**

**Évaluations hebdomadaires :**

- Les stagiaires effectuent un bilan sur le contenu pédagogique de la formation au moyen de questionnaires d'évaluation analysés par le formateur référent et le directeur pédagogique.

**En fin de formation :**

Les stagiaires considèrent la méthode pédagogique pratiquée pendant la formation et leur marge d'évolution professionnelle.

**Modalités d'évaluation :**

Quizz, QCM

2 heures d'évaluation

2 heures de correction collective

Depuis sa création en 2011,

152 personnes ont suivi la formation Administration de Production.

92% des personnes qui ont suivi la formation, ont obtenu le certificat Administration de Production

100 % des personnes qui ont obtenu le titre ont réussi à s'insérer dans le secteur moins de 6 mois après leur formation.

# PROGRAMME DÉTAILLÉ

## ■ 1<sup>RE</sup> SEMAINE :

### CADRE GÉNÉRAL DU MÉTIER ET ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

#### ■ 1<sup>RE</sup> JOURNÉE :

##### ■ 1<sup>re</sup> journée :

###### Présentation du métier

Rôle, statut et responsabilités de l'administrateur de production  
Relations avec les équipes : direction de production, régie, chefs de postes, comptabilité  
Organisation d'une société de production : statuts juridiques, Siret, NAF, obligations comptables et fiscales

##### ■ 2<sup>e</sup> journée :

###### Organisation de la production

Présentation des éléments de production par un directeur de production  
Décryptage des documents de production : plan de travail, devis, dépouillement

##### ■ 3<sup>e</sup> journée :

###### Cadre législatif – Droit du travail

Grands principes du droit du travail appliqués à l'audiovisuel  
Conventions collectives : cinéma, audiovisuel, artistes, figurants

###### Contrats et embauches

CDD d'usage et documents liés à l'embauche  
Modèles de contrats (techniciens, artistes)  
DUE, fiches de renseignement, visite médicale

### PAIE DES INTERMITTENTS ET GESTION SALARIALE

#### ■ 4<sup>e</sup> journée :

###### Bases de la paie intermittente

Lecture du bulletin de salaire  
Particularités des salariés intermittents (techniciens, artistes, enfants, étrangers, stagiaires)  
Création des fiches salariés dans Studio

#### ■ 2<sup>e</sup> journée :

###### Élaboration des grilles de paie

Heures normales, supplémentaires, nuit, jour férié, continue  
Défraiements, indemnités, abattement  
Utilisation des documents de tournage (feuille de service, plan de travail...)

## ■ 2<sup>E</sup> SEMAINE :

#### ■ 1<sup>e</sup> journée (suite)

###### Élaboration des grilles de paie

Heures normales, supplémentaires, nuit, jour férié, continue  
Défraiements, indemnités, abattement  
Utilisation des documents de tournage (feuille de service, plan de travail...)

#### ■ 2<sup>e</sup> journée :

###### Dossier paie du film

Ouverture du dossier paie dans Studio

Organisation des bulletins de paie et pièces justificatives

#### ■ 3<sup>e</sup> journée :

###### Édition et formalités

Édition des bulletins de paie et AEM dans Studio  
Certificats d'emploi pour congés spectacles  
Notes de droits d'auteur

#### ■ 4<sup>e</sup> journée :

###### Déclarations sociales

Ouverture des caisses  
Déclaration et règlement des charges sociales  
DAS2

#### ■ 5<sup>e</sup> journée :

###### Principes comptables

Journaux, plan comptable, débit/crédit, balance, grand-livre  
TVA dans le cinéma (collecte, déductibilité)  
Typologie des pièces comptables

## ■ 3<sup>E</sup> SEMAINE :

#### ■ 1<sup>e</sup> journée (suite)

###### Principes comptables

Journaux, plan comptable, débit/crédit, balance, grand-livre  
TVA dans le cinéma (collecte, déductibilité)  
Typologie des pièces comptables

### CHARGES SOCIALES, COMPTABILITÉ GÉNÉRALE ET ANALYTIQUE

#### ■ 2<sup>e</sup> journée :

###### Comptabilité de film

Différence entre comptabilité société / film  
Lecture du devis CNC : structure et coûts

#### ■ 3<sup>e</sup> journée :

###### Crédit d'impôt cinéma

Dépenses éligibles, codification analytique  
Simulation de crédit d'impôt

### SAISIE COMPTABLE DANS LOUMA – SUIVI ANALYTIQUE

#### ■ 4<sup>RE</sup> JOURNÉE :

###### Ouverture dossier comptable

Paramétrage dans Louma  
Organisation des journaux : achats, banque, OD

#### ■ 5<sup>e</sup> journée :

###### Saisie des écritures

Factures, honoraires, frais, droits d'auteur  
Avances, cautions, coproducteurs  
OD de salaires, remontées de TVA.

## ■ 4<sup>e</sup> SEMAINE :

### ■ 1<sup>e</sup> journée :

#### Saisie des écritures

Factures, honoraires, frais, droits d'auteur  
Avances, cautions, coproducteurs  
OD de salaires, remontées de TVA.

notamment un budget prévisionnel, un devis de production, ainsi que les documents associés à la préparation et au suivi (organisation des dépenses, ventilation des postes, cohérence des coûts).

Modalités : Deux heures de questionnaire écrit suivies de deux heures de correction orale en groupe.

### ■ 2<sup>e</sup> journée :

#### Contrôle des comptes

Lettrage, rapprochement bancaire  
Lecture analytique de la balance et du grand-livre

### ■ 3<sup>e</sup> journée :

#### Gestion des fournisseurs

Bons de commande, mise en règlement, classement  
Préparation à la clôture du film.

#### Outils de liaison de l'administrateur

Bon de commande, demande de règlement  
Organisation documentaire

## BUDGET, TRÉSORERIE ET OUTILS DE GESTION

### ■ 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> journées :

#### Ouverture du dossier budget dans Peplum

Saisie du devis et interprétation analytique  
Contrôle des lignes (charges sociales, droits, minimas syndicaux...)  
Échéancier de trésorerie, appels de fonds, gestion des déblocages

#### Simulation de situation

Préparation de la situation budgétaire  
Injecter la comptabilité dans Peplum  
Révision budgétaire en lien avec la production  
  
Bilan de la formation.

#### Validation finale pour l'obtention d'un certificat de fin de formation :

##### Dernière demi-journée :

Cette évaluation sous forme d'un QCM vise à vérifier si le stagiaire maîtrise les fondamentaux du métier d'administrateur-trice de production, notamment le suivi financier d'un projet audiovisuel et la capacité à assurer une gestion rigoureuse des dépenses, des engagements et de la trésorerie tout au long de la production.

Elle vise également à évaluer la capacité du/de la stagiaire à utiliser la suite Xotis dans un cadre professionnel, afin de renseigner, suivre et contrôler les données financières et administratives d'un projet, ainsi que d'en extraire des informations fiables pour le pilotage de la production.

En outre, l'évaluation permettra d'évaluer s'il/elle est capable de lire, analyser, expliquer et justifier les éléments administratifs et financiers d'un projet,



# C.G.V. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## I . INSCRIPTION

Toute personne souhaitant suivre l'un des programmes du CEFPPF doit au préalable rencontrer l'un des responsables du service « sélection, orientation et suivi des stagiaires ». Celui-ci détermine si le candidat satisfait aux pré-requis du stage de manière à constituer son dossier.

Les stagiaires reconnaissent avoir pris connaissance, au cours de l'entretien d'orientation, de l'ensemble des informations relatives aux unités pédagogiques. Ils ont, au cours de cet entretien, déterminé leur choix concernant la formation qu'ils vont suivre.

Les candidats doivent respecter les critères de prise en charge et les délais de dépôt de dossier, prévus par leur fonds de formation.

Les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles et sous réserve de la confirmation de prise en charge par le fonds de formation. Chaque stagiaire reçoit une convocation la semaine précédant son entrée en formation.

## II . ANNULATION, ABSENCE ET REPORT

Toute annulation doit être signalée au CEFPPF et au fonds de formation le plus tôt possible avant le stage, par téléphone et par confirmation écrite.

Toute absence injustifiée au cours de la formation est facturée directement au stagiaire selon le tarif en vigueur.

Tout report doit être signalé au CEFPPF et au fonds de formation une semaine au plus tard avant le début du stage. Dans ce cas, le stagiaire est inscrit prioritairement à la session suivante, sous réserve des places disponibles et de l'accord du fonds de formation.

## III . RÈGLEMENT

Toute part de financement individuel doit être réglée par le stagiaire avant son entrée en stage.

## IV . LOGICIELS INFORMATIQUES

Conformément à l'article 122-6 du Code de la Propriété Intellectuelle, le stagiaire est tenu de n'introduire aucun logiciel dans les ordinateurs du CEFPPF. De même, il est tenu de ne pas recopier de logiciels pour son usage personnel. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

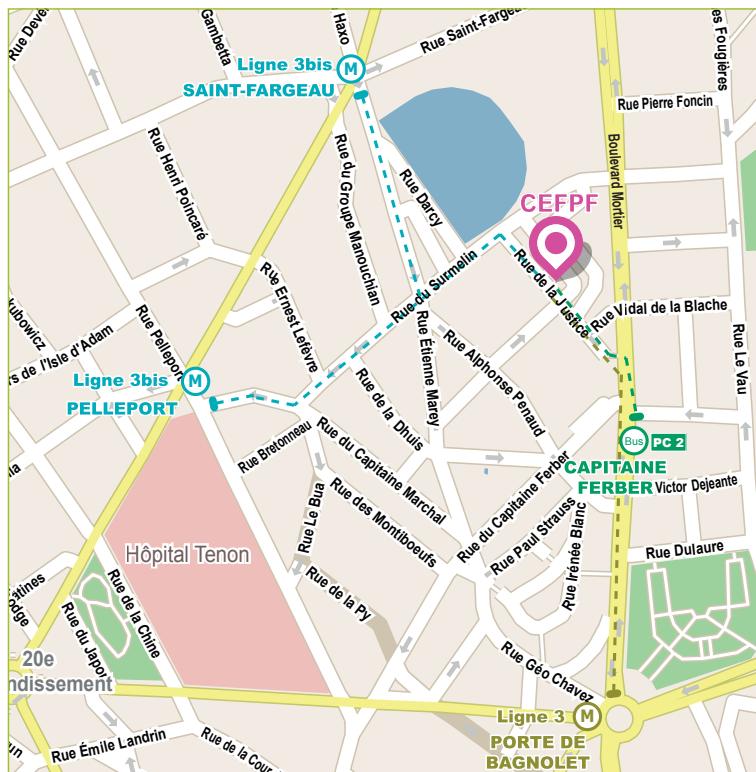
## V . GARANTIES

Le CEFPPF ne pourra être tenu responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté, en particulier en cas d'annulation d'un stage par suite d'une insuffisance d'inscriptions.

L'ensemble des formateurs étant des professionnels, le CEFPPF se réserve le droit de changer de formateur ou de reporter l'intervention à une date ultérieure pendant la durée du stage, en cas d'indisponibilité de dernière minute de l'intervenant initialement prévu.



# CENTRE PRIVÉ EUROPÉEN DE FORMATION À LA PRODUCTION DE FILMS



Données cartographiques © OpenStreetMap et ses contributeurs, CC-BY-SA

## ACCUEIL DU PUBLIC

**19 et 19 bis, rue de la Justice  
75020 Paris**

## NOUS CONTACTER

### PAR COURRIER

**19 et 19 bis, rue de la justice  
75020 PARIS**

**Standard : 01 40 30 22 36**

**Email : [info@cepf.com](mailto:info@cepf.com)**

**[www.cepf.com](http://www.cepf.com)**

**Retrouvez-nous sur Facebook**

**<https://www.facebook.com/cepf.centredeformation/>**

**Le CEFPF dispose, au 19 rue de la Justice, de salles accessibles aux personnes en situation de handicap.**

Le CEFPF - Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siret 391 794 583 00065 Code APE 8559A N° de déclaration préfecture de Paris 11 75 192 997 5

